

imaginALES

le festival des mondes imaginaires

EPINAL

du 28 au 31
mai 2026



DOSSIER EXPOSANTS

À retourner à :

sonia.augusto@epinal.fr

03 56 32 11 80

Diffusé le : **1^{er} décembre 2025**
À rendre avant le **15 Janvier 2026**

Raison sociale :

Responsable du stand :

Nom du stand (pour signalétique):

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse de facturation (si différente) :

Tél. fixe / mobile :

Email :

Site internet / réseaux sociaux :

Secteur d'activité :

Type de produits présentés :

Genres représentés :

Fantastique

Anticipation

Jeunesse

Autres

Science-fiction

Roman historique

Contes et légendes

Avez vous déjà participé au festival des Imaginales? oui non

Nom des auteurs / illustrateurs invités sur le stand (Si votre inscription est retenue, les fiches auteurs seront publiées sur le site internet uniquement si une photo, une biographie, un logo et une bibliographie à jour nous sont transmises par mail avant le 1^{er} avril.)

Complément d'information :

LOCATION DE STAND

tous les emplacements proposés sont couverts

Les montants annoncés sont hors taxe

BULLE DU LIVRE (ou BULLE DU JEU) sauf dérogation de l'organisation, espace réservé à la vente de produits liés au monde du livre (ou du jeu)			quantité souhaitée	sous-total HT	Sous total TTC
emplacement	3m x 2m	457.20 €			
Bulle du livre	mètre supplémentaire (maximum 3)	203.20 €			
Bulle du jeu					

PARC DU COURS			quantité souhaitée	Sous total HT	Sous total TTC
emplacement	3m x 3m	406.40 €			
	5m x 5m	660.40€			

MATÉRIEL			quantité souhaitée	sous-total HT	Sous total TTC
tables	environ 1m 80	20 €			
chaises	dans la limite des stocks disponibles	gratuit		-	-
Pass parking	dans la limite d'un unique pass par exposant	30€			
Type de véhicule :					
	voiture	camionnette	autre		
N° d'immatriculation :					
				TOTAL HT	
				TVA 20%	
				TOTAL TTC	

Estimations besoins électriques

FRAIS DE PARTICIPATION

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

L'acompte de 250 € est obligatoire et doit être réalisé **avant le 1^{er} mars** afin de bloquer la réservation.

Le règlement du solde est à verser avant le **1^{er} Avril**.

Passé ce délai, le stand sera susceptible d'être alloué à quelqu'un d'autre sans que l'exposant ne puisse prétendre à un remboursement de son acompte.

Les modalités de règlement vous seront communiquées à l'acceptation de la candidature.

LIEU

Le festival a lieu dans le Parc du Cours qui se situe à côté du Parking du Champ de Mars.

La rue Gambetta longe le Parc du Cours et l'avenue de Provence longe le Champ de Mars.

DATES ET HORAIRES

Les Imaginales ont lieu du jeudi 28 au dimanche 31 mai 2026. Votre présence est obligatoire les quatre jours aux horaires suivants :

Horaires	Ouverture	Fermeture
Jeudi	10h00	19h00
Vendredi	10h00	19h00
Samedi	10h00	19h00
Dimanche	10h00	19h00

Les exposants installés dans le Parc du Cours (hors bulle du livre) ont la possibilité de rester ouverts jusqu'à 21h00 (des animations sont prévues jusqu'à 21h00).

MONTAGE ET DÉMONTAGE

Le montage des stands sera possible à partir du mercredi 27 mai 2026 à 14h00

et du jeudi 28 mai à 08h00.

Le démontage s'effectuera le dimanche 31 mai à partir de 19h00 (aucun démontage ne sera autorisé avant cette heure).

D'importants travaux de rénovation ont été menés dans le Parc du Cours, la circulation et le stationnement sont strictement interdits et impossibles dans l'intégralité des allées.

Tout contrevenant s'expose à une contravention et un refus de candidature ultérieur.

L'exposant doit se munir du matériel nécessaire à son installation et à sa désinstallation.

STANDS

Les exposants seront placés par les organisateurs. Les demandes de stand satypiques (structures personnelles), seront étudiées au cas par cas. Le candidat devra fournir un visuel photo du stand monté, ainsi que les certificats et leur classification de résistance aux feux. La structure doit être certifiée conforme aux normes CTS. Les autorisations ne seront accordées qu'à titre exceptionnel.

Nous mettons à votre disposition un emplacement couvert avec plancher ainsi qu'un accès à une prise électrique murale 220 volts (attention les boîtiers électriques ne se trouvent pas dans chaque stand : pensez à vous munir de rallonges).

Le festival fournit sur demande des tables et chaises dans la limite des stocks disponibles (voir conditions sur la fiche «frais de participation»).

Nous vous demandons de vous munir du matériel dont vous aurez besoin (rallonges, multiprises, n a p p e s , éclairage, décoration, matériel de montage/démontage...) qui ne doit en aucun cas

détériorer le support.

En cas de livraison par un transporteur sur le site du festival, l'exposant est tenu d'en assurer la réception (à l'entrée du site) et le rangement.

Le festival ne pourra être tenu responsable des éventuelles dégradations, pertes ou vol subis.

Les exposants s'engagent, durant le festival et les périodes d'installation et de démontage, à ne laisser aucun déchet ou carton sur leur stand après leur départ. Les points de collecte sont mis à disposition à proximité de l'accueil du festival, à l'arrière de la bulle du livre, et à proximité du kiosque.

Les exposants sont invités à veiller au respect des Droits d'auteur pour toutes les œuvres exposées, vendues ou diffusées sur leur stand. Conformément au Code de la propriété intellectuelle, chaque exposant garantit que ses créations y compris les fan arts ou œuvres inspirées d'univers protégés, sont présentées dans le respect des autorisations et obligations légales.

Le festival rappelle ce cadre afin d'assurer un environnement respectueux des créateurs et décline toute responsabilité en cas de non conformité.

CONDITIONS D'EXPOSITION

Les exposants s'engagent à présenter des produits en lien avec le festival.

Les exposants s'engagent à ne présenter que les produits pour lesquels ils ont été admis et à retirer de leur stand tout article jugé indésirable sur simple demande de l'organisation.

Toute vente de produits alcoolisés doit être conditionnée par la transmission d'une licence correspondante.

Il est interdit de céder ou sous-louer, même à titre gracieux, tout ou partie d'un stand sans l'accord de l'organisation.

SURVEILLANCE ET ASSURANCE

Chaque exposant doit assurer une présence permanente pendant les heures d'ouverture, et reste responsable de son emplacement et de son contenu pendant la durée du festival.

En conséquence, chaque exposant doit être assuré par ses propres moyens. **En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, la disparition, le vol, ou la dégradation des marchandises, y compris en dehors des horaires d'ouverture.**

L'exposant déclare avoir contracté une police d'assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques afférents à la réalisation de ses prestations, et garantit la Ville d'Épinal contre tout recours et condamnation à ce titre.

Pendant les heures de fermeture, la surveillance du site est assurée par une société de gardiennage.

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Un parking exposants (payant) se situe sur le Champ de Mars au plus près du Parc du Cours (voir conditions sur la fiche «frais de participation»). Nous vous conseillons de prévoir un chariot pour le transport de vos marchandises.

Le parc ayant été rénové les voies ne sont plus du tout accessibles en voiture. Tout exposant surpris en véhicule dans le cœur du parc s'exposera à une contravention et/ou une exclusion du festival.

RESTAURATION

Des espaces de restauration rapide sont à votre disposition sous le chapiteau Bulle du Livre et devant l'Espace Cours.

Pour une bonne organisation et pour vous permettre d'être servi prioritairement, un système de commande de repas est à la disposition des exposants.

La fiche repas vous sera adressée dans un délai de 6 à 8 semaines avant la manifestation.

Toutes les commandes se feront impérativement 15 jours au plus tard, avant le début du festival. Si vous ne souhaitez pas commander ces menus, vous devrez attendre votre tour en compagnie des festivaliers.

TOILETTES

Trois points sont à votre disposition. Ils sont situés dans l'Espace Cours, à l'entrée du parc du côté de la place Foch, derrière le chapiteau Bulle du Livre et à côté du chalet du Cours qui se trouve à proximité du parking exposants.

SÉLECTION

Les inscriptions ne pourront être acceptées que dans la limite des places disponibles.

Afin d'établir sa sélection, le festival s'appuie notamment sur la qualité des produits présentés et leur adéquation avec la ligne artistique du festival.

Il se réserve par ailleurs le droit de refuser tout exposant contrevenant / ayant contrevenu au présent règlement ou à la charte du festival.

Afin de garantir une offre diverse, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité et le nombre de participations successives par exposant.

Les places au sein de la Bulle du Livre étant limitées l'organisateur peut être amené, après examen des candidatures, à proposer à l'exposant un emplacement au sein du Parc du Cours.

Une attention particulière sera portée au caractère artisanal des produits.

Dans le cas d'exposants relevant du monde du livre, une préférence sera accordée aux maisons d'édition accueillant des auteurs en dédicaces. Nous encourageons par ailleurs les auteurs en auto édition à se rassembler et à faire une demande groupée.

La présente inscription ne deviendra

effective et définitive que lorsque le participant aura reçu de l'organisateur une confirmation par mail et qu'il se sera acquitté de ses frais de participation.

La participation à une édition antérieure du festival ne crée aucune reconduction de fait.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 dit RGPD, et de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

La Ville d'Épinal, agit en qualité de responsable de traitement et traite les données à caractère personnel collectées dans le présent bulletin pour les finalités suivantes :

- La conclusion et à l'exécution du présent contrat de location d'un stand exposant (article 6.1b. RGPD), Les données sont conservées pendant 10 ans selon les dispositions légales et réglementaires.

- Pour répondre à des besoins organisationnels et communiquer avec vous sur notre activité (article Art 6.1 f) sur la base de notre intérêt légitime. Les données sont conservées 3 ans à compter de votre dernier contact positif ou supprimées sans délai en cas de demande de votre part.

Vous êtes informés que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement sur vos données, ainsi qu'un droit de limitation, d'opposition et de portabilité du traitement.

Vous avez la possibilité d'exercer ces droits sur simple demande par courrier électronique à l'adresse suivante :

dpo@epinal.fr

CHARTRE DU FESTIVAL

Toute participation au festival vaut

acceptation pleine et entière de ce règlement ainsi que de la charte des valeurs du festival consultable sur notre site www.imaginales.fr

Le festival ne tolérera aucun comportement inapproprié, verbal ou non verbal (y compris par des moyens numériques) non désiré qui aurait pour effet de créer un environnement intimidant, dégradant ou insécurisant pour une personne.

ANNULATION

En cas de désistement de l'exposant, celui-ci ne pourra pas prétendre au remboursement de ses frais de participation.

CONTACTS

Contact :
Sonia Augusto
sonia.augusto@epinal.fr
03 56 32 11 80

Merci d'envoyer votre dossier par mail

SIGNATURE

Par la signature du présent dossier, l'exposant s'engage au strict respect «du règlement exposant» qu'il reconnaît avoir lu. Tout manquement à ces dispositions est susceptible d'entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'exposant concerné sans que celui-ci puisse se prévaloir d'un quelconque dédommagement.

Date	2026
Signature	

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR :

Ce bulletin d'inscription dûment complété ;

Un justificatif de moins de 3 mois autorisant la vente

(extrait K ou k-bis, extrait D1, numéro de Siren Ursaff, carte d'activité ambulante, numéro d'inscription au Répertoire National des Associations)

Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;

2 à 4 photos du stand et des produits concernés